

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2025-1688

Travaux de réfection des verrières ainsi que des ouvrants de désenfumages et de confort du centre Inria de Saclay

Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptée <input type="checkbox"/> Formalisée
Périmètre du marché	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional : Ile de France <input checked="" type="checkbox"/> Centre de recherche
Nature de l'achat	<input type="checkbox"/> Scientifique <input checked="" type="checkbox"/> Non scientifique
Code CPV	45454100-5 Travaux de réfection. 42521000-4 Matériel de désenfumage.
Code nomenclature Inria	D042 - Travaux d'entretien bâtiments du propriétaire



Date limite de remise des offres

Vendredi 3 octobre à 12h00

Centre Inria de Saclay

1 rue Honoré d'Estienne d'Orves Bâtiment Alan Turing

91120 Palaiseau - France

Tél. : +33 (0) 1 72 92 59 00

www.inria.fr

Table des matières

1. Identification du pouvoir adjudicateur	3
2. Objet et caractéristiques du marché	3
2.1 Objet.....	3
2.2 Lieu d'exécution	3
2.3 Allotissement - forme du prix	3
2.4 Tranches.....	3
2.5 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations	3
3. Conditions de la consultation.....	3
3.1 Type de procédure	3
3.2 Variantes.....	4
3.3 Visite obligatoire sur site	4
3.4 Délais de validité des offres.....	4
3.5 Groupement d'entreprises.....	4
4. Information des candidats.....	4
4.1 Contenu des documents de la consultation.....	4
4.2 Renseignements complémentaires	5
4.3 Modification des détails du DCE	5
5. Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 Pièces de la candidature	5
5.2 Contenu des offres	6
6. Critères d'attribution des offres	6
7. Conditions de remise des offres	7
7.1 Constitution des plis électroniques	7
7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde	8
7.3 Assistance au dépôt électronique	8
8. Attribution et signature du marché	8
8.1 Négociations	8
8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu	8
8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement	9
8.4 Notification	9
9. Modalités de financement	9
10. Voies de recours	9

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Centre de Saclay

Adresse : Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU

2. Objet et caractéristiques du marché

2.1 Objet

Cette consultation a pour objet la réalisation de travaux de réfection des verrières ainsi que des ouvrants de désenfumages et de confort pour le bâtiment du centre Inria de Saclay

La description de la prestation et ses spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Le marché est un marché de travaux.

2.2 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des travaux objets de la consultation est Bâtiment Alan Turing - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves - 91120 PALAISEAU.

2.3 Allotissement - forme du prix

Le marché n'est pas allotie au sens de l'article L2113-10 du Code de la commande publique car l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Il est conclu à prix forfaitaires.

2.4 Tranches

Les travaux comportent une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles, toutes décrites dans le CCTP.

2.5 Durée du marché - date prévisionnelle de début des prestations

La durée du marché court à compter de la notification de l'ordre de service au titulaire et prend fin à l'issue de la garantie de parfait achèvement des travaux.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au mois de décembre 2025.

3. Conditions de la consultation

3.1 Type de procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

En cas d'infructuosité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2124-3-6° ou, le cas échéant, de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

Si nécessaire, Inria pourra également recourir aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés susvisés de la présente consultation est le CCAG « Marchés publics de travaux » (Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics applicables aux marchés publics de travaux – publié au JORF du 1er avril 2021), réputé connu des candidats et non fourni au présent dossier de consultation.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Visite obligatoire sur site

Les candidats sont informés que la visite sur site est obligatoire dans le cadre de cette consultation, afin de prendre de connaissance des lieux, de leurs abords et des contraintes liées au site.

Les candidats doivent envoyer une demande à stg-sif@inria.fr pour procéder à la visite :

- Soit le 22 septembre 2025 à 10h00-12h00,
- Soit le 23 septembre 2025 à 14h00-16h00,
- Soit le 24 septembre 2025 à 10h00-12h00.

A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite devront être posées par écrit via PLACE et une réponse écrite sera adressée à l'ensemble des candidats.

3.4 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

3.5 Groupement d'entreprises

Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

4. Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) dont l'attestation de visite en annexe,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- L'acte d'engagement (ATTRI),
- La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF),
- Le cadre du mémoire technique,
- Le formulaire de candidature.

Le cas échéant, ces pièces sont accompagnées des annexes qui y sont mentionnées.

4.2 Renseignements complémentaires

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Dans le cas où la rédaction des pièces leur apparaîtrait anormale ou ambiguë, il appartient aux candidats de le signaler par écrit à Inria au plus tard 8 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Inria répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées au plus tard 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

Tous les échanges ayant vocation à intervenir entre les candidats et Inria se feront par le biais du profil acheteur d'Inria <https://www.marches-publics.gouv.fr>, dont notamment :

- les demandes de renseignements administratifs et techniques émanant des candidats,
- les réponses formulées,
- les modifications du DCE,
- les demandes de compléments et de précisions,
- les demandes de pièces complémentaires à l'attributaire,
- les courriers aux candidats non retenus,
- la notification du marché.

Un courriel généré par le profil acheteur d'Inria sera envoyé à l'adresse électronique donnée par les candidats lors du téléchargement du DCE.

ATTENTION : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat recevra un courriel de nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr . Il devra vérifier que les emails provenant de ce destinataire ne sont pas tombés dans ses spams, ou préalablement intégrer cette adresse à sa liste de contacts.

4.3 Modification des détails du DCE

Inria se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires francs avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le cas échéant, la date limite fixée pour la remise des offres pourra être reportée.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié, à l'échéance prévue, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 Pièces de la candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Les candidats doivent attester qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et qu'ils disposent des capacités financières, techniques et professionnelles exigées pour répondre à la présente consultation.

Pour cela, ils doivent remettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Formulaire de candidature rempli en intégralité ;

- Certificats de qualifications professionnelles en rapport avec l'objet du marché établis par des organismes indépendants. Inria accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres :
 - 4713 : Produits verriers (technicité supérieure)
 - 2412 : Construction et structures métalliques (technicité confirmée).
 - 2713 : Montage-Levage d'ouvrages métalliques (technicité supérieure).

Pour les châssis de désenfumages et de confort :

- Installation de désenfumage : Qualification : Qualibat n°5321
- Certifications d'installation de système de détection d'incendie : I7/F7
- Prevention et Protection / Savoir-faire et compétences : F13

Le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) est accepté en remplacement du formulaire de candidature. Il est disponible sur le service eDUME fourni gratuitement par la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd>

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, la totalité des documents précités doit être transmise.

5.2 Contenu des offres

L'offre du candidat contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement** (ATTRI) dûment rempli ;
- La décomposition du prix global forfaitaire** dûment remplie ;
- Le mémoire technique** du candidat, justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.
- L'attestation de visite** ;
- En cas de groupement momentané d'entreprises, la convention de groupement ;
- Les déclarations de sous-traitance éventuelles.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les attestations fiscales, de vigilance et d'assurance ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

ATTENTION :

Le candidat est avisé que la remise d'une offre emporte acceptation des clauses du présent dossier de consultation (présent RC, CCTP, CCAP).

Toute clause portée dans les conditions générales de vente des candidats, dans leurs tarifs ou dans toute autre documentation contraire aux dispositions des pièces contractuelles du marché est réputée non écrite et ne pouvant s'appliquer au présent marché.

6. Critères d'attribution des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres selon les critères suivants :

CRITERES	PONDÉRATION
1- PRIX (Analyse de la DPGF)	60 points
2- VALEUR TECHNIQUE (Analyse du mémoire technique du candidat) :	40 points

Méthodologie et organisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Description des tâches à réaliser • Modes opératoires techniques propres au chantier • Moyens mis en œuvre pour la protection du personnel, gestion hygiène et sécurité du chantier 	Note sur 15 points
Moyen humain et qualification :	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe propre au chantier • Sous-traitance • Organigramme d'exécution avec CV + habilitation du personnel 	Note sur 5 points
Référence similaire	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux similaires effectués par le candidat 	Note sur 5 points
Matériel installé (conformité avec le CCTP)		Note sur 5 points
Moyen matériel utilisé pour réaliser le chantier		Note sur 5 points
Planning prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du délai global des travaux • Précisions du planning • Cadencement des tâches 	Note sur 5 points

Par ailleurs, le candidat est informé qu'Inria pourra demander des précisions complémentaires par tout moyen aux candidats sur la teneur de leur offre finale sans que cela ne modifie les éléments essentiels de celle-ci.

7. Conditions de remise des offres

7.1 Constitution des plis électroniques

7.1.1 – Règles de nommage

Les candidats constituent leur pli (candidature et offre) en s'assurant de :

- **Créer un fichier distinct par type de document** (ATTRI, Mémoire technique...) ;
- **Nommer simplement les fichiers** (type de pièce et intitulé de la consultation) ;
- **S'assurer de la lisibilité des fichiers** (fichier non pixélisé, imprimable, format A4 ou A3...).

Dans la mesure du possible, les candidats privilégieront les fichiers au format PDF et remettront une copie des pièces financières au format Excel non verrouillé.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser les « macros ». Les fichiers avec une extension EXE et BAT ne sont pas acceptés.

7.1.2 – Modalités de dépôt électronique

Après avoir constitué leur offre dans les respects des modalités précédentes, les candidats déposent leur pli par voie électronique sur le profil d'acheteur d'Inria accessible via le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les candidats s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

En cas de dépôts de plusieurs plis, seul le dernier pli déposé sera ouvert.

Les candidats peuvent déposer une offre électronique sans signer les documents.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 Dépôt d'une copie de sauvegarde

En complément de l'offre déposée de manière électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée sur support électronique (Clé USB de préférence), sur support papier ou par voie électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée :

- soit sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante : Centre Inria de Saclay - Service administratif et financier - 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 91120 PALAISEAU.

Le pli devra impérativement revêtir les mentions suivantes :

Procédure n°Inria « Verrières »

NE PAS OUVRIR

- COPIE DE SAUVEGARDE -

Nom de l'entreprise et son adresse

- soit par voie électronique, à condition qu'il respecte les exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

7.3 Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. Pour ce faire, ils y trouveront des informations concernant les prérequis techniques, les conditions générales d'utilisation ainsi que le manuel d'utilisation.

De plus, pour toute demande d'assistance technique, question ou problème rencontré, les candidats peuvent contacter les conseillers techniques du site :

- par téléphone au 01.76.64.74.07 ;
- ou par courriel à place.support@atexo.com

8. Attribution et signature du marché

8.1 Négociations

Après examen des offres, Inria se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les meilleurs candidats ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les candidats sont donc invités à présenter leur meilleure offre technique et financière lors de la remise de l'offre initiale.

L'éventuelle négociation aura lieu soit exclusivement par écrit à travers la plateforme PLACE ou en présentiel dans les locaux d'Inria à Palaiseau ou à distance par téléphone ou Visio conférence. Dans ces derniers cas, la date et l'heure de l'entretien sont communiquées aux candidats au plus tard 2 jours ouvrés avant l'entretien.

Toute évolution technique ou financière d'une offre intervenant en cours de négociation aura valeur contractuelle. A l'issue de la négociation, toute modification financière d'une offre sera formalisée dans une nouvelle décomposition de prix global et forfaitaire dument complété et signé par le candidat.

8.2 Pièces à remettre par le candidat retenu

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les pièces citées aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, dans le délai imparti fixé par Inria.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par Inria, à l'adresse suivante : <http://www.e-attestations.com>.

Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts étaient constatés entre l'offre remise initialement, après négociation ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre classée en 2ème position (sous réserve qu'il fournisse à son tour les documents demandés).

Une fiche « création/modification fournisseur » pourra être à compléter par le candidat, s'il n'est pas déjà créé dans l'outil de gestion financière d'Inria.

8.3 Signature par le titulaire d'une offre remise électroniquement

La signature électronique est recommandée. Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat « eIDAS » conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique ou d'un certificat RGS** conforme à l'arrêté du 15 juin 2012 si celui-ci a été acquis avant le 1^{er} octobre 2018.

Le candidat peut utiliser l'outil de signature intégré à la plateforme PLACE.

Seul l'acte d'engagement au format PDF/A doit être signé et non verrouillé, étant précisé qu'un fichier compressé (zip) signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Si l'attributaire ne dispose d'un certificat de signature électronique RGS 2*, Inria se réserve la possibilité de matérialiser sur support papier l'acte d'engagement et de le faire signer à l'attributaire.

8.4 Notification

La notification du marché s'effectue par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

9. Modalités de financement

Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget d'Inria et feront l'objet d'un mandat administratif.

Le délai de paiement applicable au présent marché est de 30 jours à compter de la réception de la facture conforme établie par le prestataire.

10. Voies de recours

Organne chargé des procédures de recours :	Informations concernant les recours :
Tribunal administratif de Versailles 6 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES	Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009
Tel: 01 39 20 54 00 Fax: 01 39 21 11 19 courriel:greffe.ta-versailles@juradm.fr	Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009 Ordonnance et décrets consultables sur le site http://www.legifrance.gouv.fr
URL: http://versailles.tribunal-administratif.fr/	Fiche de synthèse disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/recours-contentieux-2019.pdf?v=1569420611

ANNEXE DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(N°2025-1688)

Marché de travaux de réfection des verrières ainsi que des ouvrants de désenfumages et de confort du centre Inria de Saclay

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné,

Certifie que M.....,

Représentant la société.....

A participé à la visite des lieux organisée le, conformément aux dispositions du règlement de la consultation de la procédure citée en titre.

Fait à Palaiseau,